

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS SEANCE DU MERCREDI 06 JUILLET 2022

\*\*\*\*\*

**DELIBERATION N° 2022/07/28 – ADOPTION DE LA NOMENCLATURE BUDGÉTAIRE ET COMPTABLE M57  
AU 01 JANVIER 2023**

\*\*\*\*\*

L'An Deux Mille vingt-deux, le six juillet à 20 heures 04, les Membres du Conseil Municipal d'Ecquevilly, régulièrement convoqués le 30 juin 2022 conformément aux articles L.2121.10 et L.2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de vingt, à la Mairie sous la présidence de Monsieur Marc HERZ, Maire.

\*\*\*\*\*

### PRÉSENTS :

Monsieur Marc HERZ, Monsieur Christian ARNOULT, Madame Nathalie MADELAINE, Monsieur Joël EVANO, Madame Monique BATTISTINI, Monsieur Bernard CLOTTE, Madame Sandrine BEAUMESNIL, Monsieur Christian CORNET,

Monsieur Alain BARRE, Madame Virginie ROTH, Monsieur Édouard MENDY, Monsieur Renaud MAGNARDI, Monsieur Mehdi BEL MOUDANE, Monsieur Christophe VERGER,

### ABSENTS :

Madame Jihane SAIDI, Madame Nourhan SAIDI, Madame Karen VALLÉE, Madame Hélène VACHOT, Monsieur Mathias VERDIER, Monsieur Rodolphe PIETTE

### ABSENTS EXCUSÉS :

Madame Daphnée CADELICE, Monsieur José CASTELL, Monsieur Christophe DUBOIS, Madame Denise GALTIE, Madame Isabelle BONNETON, Madame Audrey TILLARD, Madame Coralie DEMISSY

### POUVOIRS :

Madame Daphnée CADELICE donne pouvoir à Madame Sandrine BEAUMESNIL

Monsieur José CASTELL donne pouvoir à Nathalie MADELEINE

Madame Denise GALTIE donne pouvoir à monsieur HERZ

Madame Audrey TILLARD donne pouvoir à madame BATTISTINI

Madame Coralie DEMISSY donne pouvoir à Monsieur Mehdi BEL MOUDANE

Monsieur Christophe DUBOIS donne pouvoir à MADAME Virginie ROTH

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE :	27
PRESENTS :	14
PROCURATIONS :	06
VOTANTS :	20

Monsieur MAGNARDI a été désigné Secrétaire de séance.

**DELIBERATION N° 2022/07/28 – ADOPTION DE LA NOMENCLATURE BUDGÉTAIRE ET COMPTABLE M57  
AU 01 JANVIER 2023**

**Vu** l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'article 242 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019,

**Vu** l'arrêté interministériel du ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'action et des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques,

**Considérant** que la collectivité souhaite adopter la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2023

**Considérant** que cette norme comptable s'appliquera à tous les budgets de la Ville.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Arnoult,

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**Décide :**

**Article 1** d'autoriser le changement de nomenclature budgétaire et comptable des budgets de la Ville d'Ecquevilly,

**Article 2** d'autoriser Monsieur le Maire, à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.



Le Maire,

Marc HERZ